Berne, le 16 décembre 1894.

Le CONSEIL D'ÉTAT de la République et Canton de Genève

au

CONSEIL FÉDÉRAL .

Fidèles et chers Confédérés,

Le Conseil d'Etat a lu avec la plus grande attention votre office du 13 ct. et reçu hier soir 15 ct. à 7 heures. Contrairement à notre désir, vous nous faites savoir que vous ne pouvez pas donner actuellement une solution à la question des zones. - Votre attitude est dictée, nous dites-vous, par les démarches faites auprès de vous par le Gouvernement français en vue d'aboutir par un arrangement à la reprise des relations commerciales entre les deux pays. - Les pourparlers engagés exigeant le plus grand secret, vous nous faites cette communication à titre absolument confidentiel.

Vous affirmez votre ferme intention d'employer toutes vos forces pour arriver à une solution satisfaisant les intérêts généraux du pays et rétablissant tout naturellement et sans aucune espèce d'entrave au trafic, les anciennes relations de Genève avec les zones.

Vous déclarez en terminant que si contre votre attente les pourparlers actuels ne devaient avoir aucun résultat, le Conseil fédéral estimerait de son devoir de traiter la question des zones pour elle-même et de présenter à l'Assemblée fédérale dans la session qui suivrait l'échec éventuel de ces



négociations, des propositions de nature à donner à la question des zones une solution apportant satisfaction à tous les intérêts en cause . -Nous nous empressons de remercier le Conseil fédéral de l'attention qu'il a vouée à cette question qui nous préoccupe si vivement . - Nous le remercions également des importantes communications qu'il a bien voulu nous faire et en prenons acte pour l'avenir avec reconnaissance . - Toutefois, il nous est impossible de nous déclarer satisfaits par cette réponse, au sujet de laquelle nous devons faire d'expresses réserves et dégager entièrement notre responsabilité au point de vue des graves conséquences qui pourraient résulter dans le présent et dans l'avenir de la ligne de conduite adoptée par le Conseil fédéral . - Qu'il nous soit permis de lui rappeler très respectueusement que nous considérons comme une grave erreur politique de la part de la Suisse, de lier la question des zones à celle de la reprise des négociations commerciales avec la France . -

L'Assemblée fédérale a prouvé par son arrêté du 9 mai 1893 qu'elle comprenait l'impérieuse nécessité pour la Suisse de suivre, vis-à-vis des zones une politique d'équité et par conséquent de séparer nettement les régions des zones de la France douanière. - Le principe de la disjonction des deux questions est donc tranché depuis cette époque. -

Les mesures prises alors n'ont pas réussi - tout le monde le reconnaît . - Un réel mécontentement existe et va chaque jour en s'accentuant dans les milieux intéressés . -

La décision que nous avons sollicitée de vous avec tant d'insistance soit par notre office du 13 novembre dernier, soit dans notre conférence du ler. courant - solution consistant à accorder unilatéralement et à bien plaire le traitement du tarif conventionnel aux produits agricoles des zones, sans limitation des quantités et sous réserve des garanties de contrôle à déterminer, nous apparaît encore et toujours plus comme étant la seule solution véritablement conforme aux intérêts de la Suisse.

Ajourner cette solution, c'est s'exposer aux conséquences si sérieuses que nous vous avons indiquées le ler. ct.
et dont nous ne saurions pour notre part assumer la responsabilité. - Nous reconnaissons volontiers tout ce qu'il y a de
réjouissant dans votre communication confidentielle au sujet de
la reprise des négociations commerciales avec la France. Nous en étions déjà informés par des renseignements personnels et
les journaux suisses (l'Ostschweiz du 14 ct. particulièrement)
ont donné à ces faits une publicité qui ne vous aura sans doute
pas échappé. - Vous comprendrez dès lors que tout en considérant, selon vos désirs votre communication comme strictement
confidentielle, nous ne saurions être rendus responsables des
indiscrétions qui ont déjà été ou seront encore commises par
d'autres que par nous.

Nous avons pleine confiance dans la sollicitude du Conseil fédéral pour faire aboutir ces négociations avec la France et sommes heureux de prendre acte des assurances qu'il nous donne à cet égard.

Le Conseil fédéral sait que notre population toute entière saluera ce résultat avec une vraie satisfaction, se félicitant de voir apporter une atténuation aux lourdes charges qu'elle a jusqu'ici patriotiquement supportées. Mais, il nous paraît difficile d'admettre que l'état des esprits en France se soit assez profondément modifié pour qu'on puisse aboutir à bref

délai à conclure un arrangement acceptable par tous les intéressés en Suisse .

Cela étant, les négociations seront sans doute longues et laborieuses et bien des mois s'écouleront dans des alternatives diverses.

La solution des zones que nous vous demandons de ne pas subordonner à la reprise des négociations commerciales, deviendra toujours plus difficile sinon impossible.

Nous ne pouvons dès lors être ni rassurés ni tranquillisés par l'espérance de voir présenter à l'Assemblée fédérale, dans la session qui suivra l'échec éventuel des négociations - c'est-à-dire à une époque absolument indéterminée et
probablement encore très éloignée, des propositions de nature à
donner à la question des zones une solution conforme aux intérêts en cause.

C'est actuellement que cette solution devrait être apportée avant qu'il soit trop tard .

En vous exprimant ainsi en toute franchise et avec une entière conviction nos sentiments toujours plus raisonnés et sérieux, dans une question si importante non seulement pour notre Canton, mais pour la Suisse tout entière, nous voulons encore fermement espérer que le Conseil fédéral écoutera l'appel patriotique que lui adresse un Gouvernement confédéré.

Nous avons fait notre devoir ; le Conseil fédéral est éclairé, il ne nous reprochera pas de ne pas l'avoir avisé en temps utile .- Nous n'aurons dès lors qu'à nous incliner devant ses décisions . - Mais, si elles devaient continuer à ne pas tenir un compte suffisant de nos réels besoins, nous dégageons expressément notre responsabilité et ne répondons en aucune

manière des conséquences déplorables qui pourraient en résulter. Il ne nous appartient pas plus de préjuger les résolutions que les Députés de Genève à l'Assemblée fédérale croient devoir prendre pour tranquilliser notre population aux légitimes impatiences de laquelle le caractère confidentiel de votre communication nous empêche de donner une réponse.

Nous saisissons cette occasion etc. etc.

Au nom du Conseil d'Etat :

Le Chancelier : Le Président :

(sig.) LECLERC . (sig.) DUNANT .